

ARVSL - CLASSES PHRF



Le comité des handicapés de l'ARVSL recommande la classification suivante:

- I. Les voiliers de types suivants, ayant des handicaps ARVSL "temps sur temps" valides, constituent la **classe PHRF 1**:

PHRF 1-A

Andrews 30, Bénéteau First 30-2, 36.7, 40CR et Class 10, Carrera 290, C+C 99, 110, 115, 121 et Mega 30, Etchells, Express 30M, F3, Fareast 23R et 28R, Farr 30 et 40, Frers 33, G&S 30, Hobie 33, Hotfoot 27, J27, 29, 30, 34, 35, 70, 80, 100, 105, et 111, Jeanneau S.O. 380, Kirby 30, Laser 28, LS 10, Mariah 27, Melges 24, Mirage 30 SX, Pearson Flyer 30, Reliance 12m, Santa Cruz 27, Seascope 27, Soling, Soverel 33, Star, Tartan Pride et Ten, Tofinou 9.5, Tripp 26, Viper 640, VX One, X402.

PHRF 1-B

Bénéteau First Class 8, Dragon, Farr 727, Formula 21, Fun 23, Holland 7.6, Hunter 22, Impulse 21, J22, J24, Kirby 25, Luna 24, Mini 650, Shield, Sonar 23, Sprinta Sport 23, SR Max 21, Tartan Fantail, Tempest 22, Ultimate 20, X79, Yngling.

note: La liste des types de voiliers "PHRF 1" peut être amendée par le comité des handicapés de l'ARVSL.

- II. Les voiliers de 26,5 pieds et plus de longueur hors-tout et ayant des handicaps ARVSL "temps sur temps" valides et sont conformes à la définition ARVSL du voilier de croisière, à l'exception des voiliers de types désignés "PHRF 1", constituent la **classe PHRF 2**.
- III. Les voiliers de moins de 26,5 pieds de longueur hors-tout et ayant des handicaps ARVSL "temps sur temps" valides et sont conformes à la définition ARVSL du voilier de croisière, à l'exception des voiliers de types désignés "PHRF 1", constituent la **classe PHRF 3**.
- VB. Les voiliers ayant des handicaps ARVSL "temps sur temps" valides et qui sont conformes à la définition ARVSL du voilier de croisière, à l'exception des voiliers de types désignés "PHRF 1", et qui régatent sans spinnaker, gennaker ou code zéro constituent la **classe VOILE BLANCHE**.